



CREATION D'UNE APPLICATION DE DECOUVERTE LUDIQUE POUR DES CIRCUITS DE RANDONNEES

Cahier des charges

valant cahier des clauses administratives et techniques particulières

Maître d'ouvrage :

Syndicat Mixte du Pays de Saint Briec
Centre HEMERA
8 rue des Champs de Pies
C S 40532
22000 SAINT-BRIEUC cedex

Service : Economie Tourisme Contractualisation
Réfèrent technique : Alexandra BILLE /Anne-Gaël PLANCHE
Réfèrent administratif : Rodrigue LE FUR

SOMMAIRE

1. OBJETS DE LA PRESTATION	4
2. PRESTATIONS ATTENDUES	4
2.1 MISSION 1 : CONCEPTION D'UN SCENARIO	4
2.2 MISSION 2 : REALISATION TECHNIQUE D'UNE APPLICATION MOBILE	5
2.2.1 Fonctionnalités générales des outils numériques (application).....	5
2.2.1.1 Cartographie et tracés des itinéraires	5
2.2.1.2 Langues	5
2.2.1.3 Statistiques	5
2.2.1.4 Graphisme	5
2.2.1.5 Backoffice et formation	5
2.2.2 Fonctionnalités attendues de l'application.....	6
2.3 MISSION 3 : REALISATION ET INTEGRATION DE CONTENU MULTIMEDIAS	7
2.4 MISSION 4 : CONCEPTION GRAPHIQUE, MISE EN PAGE ET ILLUSTRATION	7
2.4.1 Objectifs.....	7
2.5 MISSION 5 : LANCEMENT DE L'APPLICATION MOBILE	8
2.6 ACCESSIBILITE	8
2.7 TRANCHE CONDITIONNELLE	8
2.8 RETROPLANNING - TEST	8
2.9 GARANTIES - CONSEIL - ASSISTANCE	9
3. LIVRABLES ATTENDUS.....	9
4. DUREE DU MARCHÉ ET CALENDRIER DE REALISATION	9
5. MODES DE PASSATION ET DE CONSULTATION DU MARCHÉ.....	9
5.1 Mode de passation	9
5.2 Mode de consultation	9
5.3 Documents constitutifs du marché	9
6. CONTENU DE L'OFFRE, CRITERES DE SELECTION	10
6.1 Contenu de la candidature et de l'offre	10

6.2 Jugement des offres	10
7. MODALITES D’EXECUTION DU MARCHÉ	10
7.1 Modalités de paiement	10
7.1.1 Acomptes et délais de paiement.....	10
7.1.2 Comptable assignataire	11
7.2 Achèvement de la mission	11
8. MODALITES D’ETABLISSEMENT DES PRIX	11
8.1 Prix	11
8.2 T.V.A.	11
9. AUTRES CLAUSES ADMINISTRATIVES.....	11
9.1 Confidentialite et conditions d’utilisation	11
9.2 Règlement des litiges	12
9.3 Application du CCAG « prestations intellectuelles »	12
10. ENGAGEMENT DU PRESTATAIRE.....	12

L'animation du Pays touristique est l'une des compétences acquise par le Syndicat Mixte du Pays de Saint-Brieuc en 2004. Ses missions fondamentales, essentiellement axées dès sa création vers l'accompagnement de porteurs de projets, visent notamment à participer au développement et à l'aménagement touristique sur le territoire qui le concerne.

Etant intégré à la structure du Syndicat Mixte du Pays de Saint-Brieuc, le Pays Touristique de Saint-Brieuc œuvre sur le même territoire de projet : 64 communes, réparties entre 7 intercommunalités (EPCI) et son instance décisionnelle (le comité syndical) est composé des représentants des 7 EPCI.

1. OBJETS DE LA PRESTATION

L'objectif du projet est de proposer une offre à destination des familles qui permette de découvrir, via les circuits de randonnée, le patrimoine littoral de la Baie de Saint-Brieuc, grâce à une application mobile ludique en intégrant des caractéristiques historiques et culturelles du territoire. L'approche doit être attractive, ludique et pédagogique, sur une base historique. Les circuits de randonnée seront fournis par le Pays de Saint-Brieuc sous forme de Points d'Intérêts (POI) géolocalisés.

Le plan d'actions prévoit la création d'outils innovants afin d'informer et d'éveiller la curiosité du visiteur et ainsi permettre une meilleure découverte du territoire.

- Création d'une visite interactive et d'une application mobile sur un itinéraire thématique autour de la pêche et la mer. La visite pourra être développée pour un niveau d'approfondissement adapté au public enfant.

En complément, développement d'une stratégie de communication (création d'outils numériques et papiers fournissant les informations techniques et précisant les particularités historiques et culturelles) accompagnée d'une stratégie d'e-marketing (lancement du projet sur le web et les réseaux sociaux).

Le déroulement envisagé de cette prestation est décomposé en 1 lot de 5 missions et d'une tranche conditionnelle :

Mission 1 : conception d'un scénario (story telling)

Mission 2 : réalisation technique d'une application mobile

Mission 3 : réalisation et intégration de contenu multimédia

Mission 4 : idée créative globale, conception graphique, mise en page

Mission 5 : lancement de l'application mobile

2. PRESTATIONS ATTENDUES

2.1 MISSION 1 : CONCEPTION D'UN SCENARIO

Le scénario sera écrit sur un mode de découverte **ludique** pour tout public et pour une visite à pied. L'histoire racontée pour valoriser le thème principal intégrera les commentaires sur les stations dites « points d'intérêt » et qui doivent permettre de valoriser, de donner des explications ou de faire imaginer des événements ou des faits. Des énigmes ou jeux devront être intégrés afin de capter un public familial en priorité, et selon le parti pris du scénario. Les points d'intérêts touristiques (évalués à une dizaine) seront déterminés et communiqués par le Pays de Saint Brieuc sur l'ensemble du parcours.

Le maître d'ouvrage pourra fournir certains contenus (textes, photos) selon les ressources disponibles (archives, expositions, personnes ressources, professionnels etc.). Il s'agira ensuite d'adapter les contenus au format ludique pour animer l'intérêt du public-cible (ex : différents types de mini-jeu/ étapes à base de différentes techniques : réalité augmentée, vidéos, films d'animation, images de synthèse etc.)

Le patrimoine littoral à mettre en valeur sur la bande côtière pourra être :

- La baie de Saint-Brieuc
- Les terres neuvas
- Les phares
- Le port et son patrimoine
- La pêche
- Les douaniers
- Le patrimoine religieux lié à la mer
- Les digues/ quais/ cales de plage/ écluses/ bassins
- Les ponts Harel de la Noë

Il sera nécessaire que le prestataire trouve un nom spécifique à l'application dédiée. Un message pourra être associé à ce nom et il devra être ludique et facile à retenir.

2.2 MISSION 2 : REALISATION TECHNIQUE D'UNE APPLICATION MOBILE

2.2.1 FONCTIONNALITES GENERALES DES OUTILS NUMERIQUES (APPLICATION)

2.2.1.1 Cartographie et tracés des itinéraires

Il est nécessaire de concevoir une carte interactive, intuitive, géo-localisée et visualisable sur tous types d'écran et de navigateurs (de type Google Maps). Le fond de carte proposé devra être attractif et ergonomique. Si besoin, le pays de Saint-Brieuc pourra fournir au prestataire les fonds de carte IGN qu'il détient. Les droits d'utilisation de la carte devront être prévus dans le devis.

Un itinéraire a déjà été défini et d'autres pourront être ajoutés au cours de l'avancement du projet. L'ajout éventuel d'itinéraires devra être prévu et facilité par le prestataire.

2.2.1.2 Langues

La proposition devra exister en version française à son lancement et permettre la mise en place de nouvelles versions dans les années futures. Les contenus dans les versions étrangères seront fournis par le Pays de Saint-Brieuc. L'ajout de langues supplémentaires devra être prévu et facilité par le prestataire et la proposition devra donc indiquer les coûts de mise en ligne pour une version étrangère supplémentaire.

2.2.1.3 Statistiques

Le candidat devra fournir une solution permettant d'évaluer la fréquentation de l'application mobile. Les informations qui devront notamment remonter sont les suivantes:

- le nombre de pages vues, de visites, de visiteurs uniques,
- les jours, heures et durée des visites,
- les pages d'entrée et de sortie,
- l'origine des navigateurs,
- l'origine géographique des mobinautes,
- les mots clés utilisés.
- les temps de connexions

2.2.1.4 Graphisme

La charte graphique adoptée devra être dissociée du contenu de l'application. De ce fait, un changement de graphisme ne remettra pas en cause les informations déjà intégrées.

2.2.1.5 Backoffice et formation

Les mises à jour devront être prévues par le prestataire qui développera à cet effet une interface CMS permettant d'ajouter ou de modifier le contenu (médias, circuits, POI...). Afin de rendre les techniciens en charge du projet plus autonomes, le prestataire devra proposer une formation adéquate et adaptée pour le personnel, dans les locaux du Pays de Saint-Brieuc.

2.2.2 FONCTIONNALITES ATTENDUES DE L'APPLICATION

L'objectif de l'application est de servir de guide interactif pour la réalisation de la randonnée thématique. Elle pourra aussi héberger des informations touristiques (hébergements, activités, services, évènements, animations...) synchronisées avec la base de données Tourinsoft (optionnel).

Spécificités :

Le maître d'ouvrage souhaite donner une priorité forte à la facilité d'utilisation de l'application et de ses fonctionnalités. Les technologies numériques proposées par le prestataire devront faire la preuve de leur faisabilité, en particulier sur le terrain pour l'application.

L'application sera destinée à diffuser l'information sur les parcours : contenu multimédias, carte avec positionnement GPS, jeux interactifs.

L'objectif est de créer une application mobile comportant :

- une carte interactive du territoire
- le détail de l'itinéraire de randonnée sur la thématique choisie (pêche, mer, terres neuvas etc.) sous forme de textes, sons, images, vidéos, images de synthèse, film d'animation, jeux, réalité augmentée.
- les données culturelles, historiques et patrimoniales des points d'intérêt de ces itinéraires sous forme ludique
- une possibilité pour le visiteur d'enregistrer des points d'intérêts, de prendre des photos géolocalisées (GPS), de mettre des commentaires...
- des jeux interactifs pour enfants alliant réel et imaginaire

Caractéristiques attendues de l'application :

- fonctionnement sur iphone, android, tablettes
- opérationnelle à 100 % et disponible hors connexion avec chargement préalable des données, en raison de l'absence de couverture 3G sur certains sites.
- possibilité de charger les données et les cartes au préalable (3G ou wifi)
- langue disponible : français (possibilité d'ajouter d'autres langues par la suite, selon l'évolution des cibles de clientèle)
- évolutivité : possibilité d'intégrer d'autres itinéraires ou contenus à l'application
- permettre l'accès à des formats vidéos, image et audio compressés de manière optimale (lecture de différents formats ou conversion)
- utiliser un fond de carte dynamique : adaptation en fonction du zoom (type géoportail)
- pouvoir contacter directement, par mail ou téléphone, l'Office de Tourisme concerné pour plus d'informations sur le circuit, le patrimoine, ou plus généralement pour avoir des informations touristiques sur le territoire (autres activités, hébergements, commerces, services...)
- liens rapides vers les différents sites : www.pays-de-saintbrieuc.org et www.office de tourisme concerné.
- application gratuite et sans publicité
- possibilité de mettre en pause l'appli lorsque l'utilisateur souhaite utiliser d'autres applications du smartphone ou téléphoner.
- déclenchement automatique (et géo-localisé des contenus multimédias) mais aussi déclenchement manuel pour les mobinautes qui le souhaitent.
- L'application ne devra pas dépasser un poids maximum de 25 Mo afin de pouvoir être facilement chargée en itinérance
- Les contenus de l'application devront pouvoir être adaptés à un desktop classique afin que l'utilisateur puisse les consulter facilement

Le prestataire aura à charge le dépôt des applications sur les stores (App Store, Google Store)

Après le circuit...

Afin de prolonger l'expérience après le séjour, le Pays de Saint-Brieuc souhaite que les familles qui auront réalisé un itinéraire dans sa globalité repartent avec un souvenir en rapport avec la thématique. Il pourrait s'agir par exemple d'un système de points gagnés au long de l'itinéraire et que le visiteur pourrait échanger auprès de l'office de tourisme par exemple. Le prestataire créatif devra faire des propositions dans ce sens.

Par ailleurs, afin de développer la notoriété de l'application, le prestataire devra proposer la possibilité aux utilisateurs de partager la randonnée sur les réseaux sociaux. En revanche, le Pays de Saint-Brieuc ne souhaite pas être administrateur de ce type de diffusion via les réseaux sociaux.

2.3 MISSION 3 : REALISATION ET INTEGRATION DE CONTENU MULTIMEDIAS

Afin de rendre le contenu historique de l'itinéraire plus attractif et dans une optique pédagogique, le Pays de Saint-Brieuc a choisi de s'appuyer sur divers contenus multimédias. Ceux-ci seront visibles sur l'application au départ, et à chaque point d'intérêt défini par le scénario.

Le prestataire aura en charge :

- Création de la trame graphique des vidéos (prévoir l'intégration à l'appli) en lien avec le créatif
- Tournage sur le terrain, prise de vues vidéo et photo sur les itinéraires et témoignages et la mise en scène
- Traitement de la bande son à partir des fichiers recueillis sur le terrain, musiques, témoignages et voix-off.
- Montage des clips vidéo
- Insertion de données d'archives (sons, vidéos, images) aux vidéos finales
- La création de points d'intérêts en réalité augmentée
- La création de points d'intérêts en film d'animation
- La création de jeux interactifs pour enfants (quizz photo, questions, jeux chronométrés etc.)
- Création d'animations multimédias
- Mise en place d'un système de gain en lien avec la thématique
- Création de la carte interactive

Tous ces supports multimédias pourront ne pas être retenus par le prestataire. Le prestataire devra proposer les supports qu'il juge les plus adaptés aux points d'intérêt.

Le prestataire devra être en possession de tout le matériel de tournage et de montage nécessaire à la réalisation de ces vidéos.

Le contenu de l'application (code source, contenu multimédias, nom de l'application etc.) sera propriété du Pays de Saint-Brieuc. Une mise en ligne du circuit via un tiers réseau de diffusion pourrait être envisagée dans le futur. Le prestataire assurera l'interface technique avec le réseau de diffusion, et devra inclure ce travail collaboratif dans sa prestation.

2.4 MISSION 4 : CONCEPTION GRAPHIQUE, MISE EN PAGE ET ILLUSTRATION

2.4.1 OBJECTIFS

L'application devra présenter une cohérence graphique avec tous les supports de communication sur ce projet.

Le prestataire se chargera de la création de tout l'environnement graphique (screen, template, CSS, polices) et de son intégration dans l'application en collaboration. Il se chargera de la mise en page des contenus sur l'application.

Le prestataire sera chargé de toute la partie créative du projet, de la conception graphique et de la mise en page des supports numériques (applications iphone et android (même interface déclinée sur ces deux supports) et supports papiers (Flyer de présentation de l'application et affiche). Il devra également proposer des idées de développement vers d'autres supports (merchandising, goodies etc.)

Les travaux d'impression ne font pas partie du présent marché mais pourront être proposés en option par le prestataire.

2.5 MISSION 5 : LANCEMENT DE L'APPLICATION MOBILE

Le prestataire devra mettre en place une stratégie de communication et d'e-marketing pour lancer le projet, via le web et les réseaux sociaux. Cette stratégie se déclinera par la réalisation d'un teaser (bande annonce) de l'application, d'une durée de moins de 5 minutes et présentant de façon ludique le projet. Ce teaser devra être facilement téléchargeable et diffusable. Il sera propriété du Pays de Saint-Brieuc.

Le prestataire devra relayer le projet via les réseaux sociaux (facebook, twitter) mais également les réseaux web professionnels (Viadeo.com et LinkedIn.com), les sites d'informations participatifs et tous les réseaux web pertinents.

Enfin, il devra proposer des idées innovantes et ludiques pour faire parler du projet et le valoriser à sa sortie (jeux concours, flashmob etc.)

2.6 ACCESSIBILITE

Le prestataire s'engage à respecter les normes en matière d'accessibilité et fera, en la matière, des propositions performantes.

2.7 TRANCHE CONDITIONNELLE

Le Pays de Saint-Brieuc envisage un développement d'autres circuits sur ce même type de prestation. La proposition du prestataire devra inclure une tranche conditionnelle relative au coût et au délai de développement d'un ou plusieurs circuit(s) supplémentaire(s) sur les bases suivantes :

- 2014 :
 - Thématique de circuit identique et message inchangé
 - Contenu multimédias à adapter aux POI du ou des circuit(s) supplémentaire(s) (environ une dizaine de POI par circuit)
 - Fonctionnalités et objectifs inchangés
 - Délai de réalisation supplémentaire en cas d'intégration de nouveaux circuits
 - Coût supplémentaire en cas d'intégration de nouveaux circuits

- 2015 :
 - Développement d'une nouvelle thématique
 - Contenu multimédias à adapter aux POI du ou des circuit(s) supplémentaire(s) (environ une dizaine de POI par circuit)
 - Fonctionnalités et objectifs inchangés
 - Délai de réalisation supplémentaire en cas d'intégration de nouveaux circuits
 - Coût supplémentaire en cas d'intégration de nouveaux circuits

Les circuits pourront être parcourus de façon indépendante l'une de l'autre, sans exclure la possibilité de les découvrir tous les deux dans la même journée ou sur la durée d'un séjour. Néanmoins, un lien et une communication entre chacun des circuits informant le visiteur des diverses possibilités devra être envisagée.

2.8 RETROPLANNING - TEST

Le souhait du Pays de Saint-Brieuc est de lancer une version du service de haute qualité dès son lancement. Le prestataire intégrera à son offre une phase de test précédant la mise en ligne de l'outil, afin de pouvoir vérifier la performance de toutes les fonctionnalités, et notamment :

- Identifier les problèmes techniques ;
- Résoudre les problèmes graphiques ;
- Résoudre les problèmes d'ergonomie et d'utilisation.

Le délai de réalisation sera de 4 mois maximum à compter de la signature de la commande. Le démarrage de la mission est fixé quant à lui à début février.

2.9 GARANTIES - CONSEIL - ASSISTANCE

Le candidat fournira une information quant à la période de garantie prévue. Elle devra au minimum être de 1 an à partir de la date de mise en ligne de l'application.

A l'issue de la période de garantie, un contrat d'assistance sera mis en place. Celui-ci couvrira les évolutions et corrections de l'application mobile.

Dans sa proposition, le candidat décrira clairement son offre d'assistance, ainsi qu'un coût horaire ou forfaitaire.

3. LIVRABLES ATTENDUS

Un rapport présentant les éléments suivants devra être remis au syndicat mixte :

- Une présentation de la structure et des ressources en interne pour assurer le déroulement de la mission.
- Les méthodologies suivies pour réaliser le travail et un phasage de la mission.
- Un catalogue des références et exemples de produits similaires réalisés.
- Une présentation du projet envisagé ; une maquette serait appréciée

Le candidat pourra s'appuyer sur son expérience pour proposer un mode opératoire différent dès lors qu'il permet d'atteindre aussi efficacement les objectifs visés.

4. DUREE DU MARCHE ET CALENDRIER DE REALISATION

La durée d'exécution totale du marché est de 4 mois à compter de la date de notification du marché au prestataire.

Calendrier prévisionnel :

Fin Décembre 2013 : lancement de la consultation

Fin Janvier 2014 : choix du prestataire

Début Février 2014: démarrage de la prestation

Mai 2014 : fin d'exécution du marché (hors prestations conditionnelles ou optionnelles)

5. MODES DE PASSATION ET DE CONSULTATION DU MARCHE

5.1 MODE DE PASSATION

Le présent marché est un marché passé sous la forme d'une procédure adaptée, conformément aux dispositions de l'article 28 du code des marchés publics.

5.2 MODE DE CONSULTATION

Le présent marché fait l'objet d'un appel public à concurrence par voie de presse au sein du Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics et d'une publication sur le site internet du Pays de Saint Brieuc, à l'adresse :

www.pays-de-saintbrieuc.org

5.3 DOCUMENTS CONSTITUTIFS DU MARCHÉ

Les pièces constitutives du marché sont énumérées à l'article A de l'acte d'engagement.

6. CONTENU DE L'OFFRE, CRITERES DE SELECTION

6.1 CONTENU DE LA CANDIDATURE ET DE L'OFFRE

Les candidats auront à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, **datées et signées** par eux :

- l'acte d'engagement
- le présent cahier des charges valant cahier des clauses administratives et techniques particulières paraphé et signé par le candidat
- l'offre financière détaillée
- le mémoire technique détaillant la méthodologie et les moyens envisagés pour l'exécution des prestations
- une attestation sur l'honneur certifiant que le candidat a satisfait à ses obligations fiscales et sociales au titre de l'année N+1, le candidat a la possibilité de fournir directement les certificats prouvant la régularité de sa situation fiscale et sociale
- l'attestation d'assurance responsabilité civile
- une présentation de la structure candidate notamment de ses moyens, de ses compétences et de son expérience
- une présentation du projet envisagé ; une maquette serait appréciée

Il est rappelé que le ou les signataires doivent être habilités à engager le candidat.

6.2 JUGEMENT DES OFFRES

Les offres des opérateurs économiques dont la candidature est recevable seront analysées et appréciées en fonction des critères énoncés ci-dessous, avec leur pondération :

Qualité technique de l'offre : méthodologie proposée, scénario, contenu du projet, innovation : 60%

Prix des prestations : 40%

Le Syndicat Mixte du Pays de Saint-Brieuc se réserve la possibilité d'engager des négociations avec les candidats tant sur la méthodologie que sur le prix des prestations. Il se réserve par ailleurs le droit de demander à un ou plusieurs soumissionnaires (trois au maximum) de venir détailler leur proposition lors d'une audition afin de déterminer les soumissionnaires qui seront retenus pour l'audition. La date de l'audition sera fixée après analyse des offres et notifiée aux soumissionnaires concernés.

7. MODALITES D'EXECUTION DU MARCHÉ

Le prestataire s'engage à exécuter les prestations décrites en respect des conditions stipulées dans le présent marché. Le suivi de l'exécution du présent marché est assuré par le Syndicat Mixte, maître d'ouvrage. Le prestataire est tenu de l'informer de tout problème rencontré dans l'exécution des prestations. Il est également tenu d'informer le Syndicat Mixte de tout changement d'intervenant, qui devra être validé au préalable par le Syndicat Mixte.

7.1 MODALITES DE PAIEMENT

7.1.1 ACOMPTES ET DELAIS DE PAIEMENT

La prestation sera payée sur factures.

La demande de paiement d'un acompte devra être présentée par le titulaire du marché avec les pièces nécessaires à la justification du paiement : descriptions des prestations effectuées avec leur montant. Le pouvoir adjudicateur arrêtera le montant de l'acompte à verser sur ces bases.

Le total des paiements effectués sous forme d'acompte ne saurait dépasser 60% du montant total du marché.

Le solde du marché sera versé après restitution et validation par le comité de pilotage de tous les livrables demandés et vérification de leur conformité au cahier des charges, dans les conditions précisées par le CCAG-PI.

Conformément à l'article 98 du code des marchés publics, le délai global de paiement est fixé à 30 jours sauf suspension de ce délai par lettre recommandée avec avis de réception. Le délai global de paiement court à compter de la date de réception de la facture au Syndicat Mixte et des pièces justificatives de la mission. Le règlement s'effectue par mandat administratif conformément aux règles de la comptabilité publique.

7.1.2 COMPTABLE ASSIGNATAIRE

Comptable assignataire chargé des paiements : Monsieur le Trésorier Principal - TRESORERIE SAINT-BRIEUC MUNICIPALE 5, boulevard Edouard Prigent 22000 SAINT-BRIEUC

7.2 ACHÈVEMENT DE LA MISSION

L'achèvement de la mission fera l'objet d'une décision établie par le pouvoir adjudicateur, dans les conditions prévues par le CCAG « prestations intellectuelles » susvisé, sur demande du titulaire du marché prestataire, après constatation que celui-ci a rempli toutes ses obligations.

8. MODALITES D'ETABLISSEMENT DES PRIX

8.1 PRIX

Les prestations faisant l'objet du présent marché seront réglées par application des prix forfaitaires et unitaires mentionnées dans le bordereau des prix. Le candidat pourra compléter ce bordereau uniquement en y ajoutant des items.

Conformément au CCAG PI, il est réputé comprendre toutes les charges fiscales ou autres frappant les prestations ainsi que les frais de déplacements ou autres exposés par le titulaire au titre du marché.

8.2 T.V.A.

Tous les montants figurant dans le présent marché sont exprimés à la fois hors T.V.A. (HT) et TVA comprise (TTC). Les montants des acomptes sont calculés en appliquant les taux de T.V.A. en vigueur lors de l'établissement des pièces de mandatement.

Ces montants sont éventuellement rectifiés en vue de l'établissement du décompte final, en appliquant les taux T.V.A. en vigueur lors des encaissements correspondants.

9. AUTRES CLAUSES ADMINISTRATIVES

9.1 CONFIDENTIALITE ET CONDITIONS D'UTILISATION

Le prestataire est tenu au secret professionnel et à l'obligation de discrétion pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont il aura connaissance au cours de l'exécution du présent marché. Il s'interdit notamment toute communication écrite ou verbale sur ces sujets et toute remise de documents à des tiers sans accord préalable du Président du Syndicat Mixte du Pays de Saint-Brieuc et des collectivités et établissements publics concernés.

9.2 REGLEMENT DES LITIGES

Le tribunal administratif compétent est celui de Rennes pour tous les différents et litiges qui pourraient survenir à l'occasion de l'exécution du marché. Toutefois le différent peut être soumis à l'avis du comité consultatif de règlement amiable.

9.3 APPLICATION DU CCAG « PRESTATIONS INTELLECTUELLES »

Il n'est pas dérogé aux dispositions du Cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de prestations intellectuelles, approuvé par arrêté ministériel du 16 septembre 2009 et publié au JORF n°0240 du 16 octobre 2009 (p. 16958 – texte n°13)

10. ENGAGEMENT DU PRESTATAIRE

Le dossier de candidature est à envoyer, **avant le 28 janvier 2014** à l'attention de

Monsieur le Président du Syndicat Mixte du Pays de Saint-Brieuc

Centre Hemera, 8 rue des Champs de Pie CS 40532

22035 Saint-Brieuc

Ou par mail : ag.planche@pays-de-saintbrieuc.org ou tourisme@pays-de-saintbrieuc.org

Pour toute information complémentaire, s'adresser à Anne-Gaël Planche ou Alexandra Billé, Chargées de mission au Syndicat Mixte du Pays de Saint-Brieuc. 02 96 58 08 08

Fait en un exemplaire original,

Lu et approuvé

A....., le...../...../.....

**Le prestataire
(signature et cachet)**